

# Règles de fonctionnement en cours d'EPS

## Le trajet collège-gymnase

- L'aller au gymnase doit se faire accompagné d'un professeur au départ du collège.
- Le retour au collège se fait directement après la sonnerie.

## Les vestiaires

La répartition des élèves est la suivante, dans les vestiaires garçons et filles (2 vestiaires pour chaque):

- Quand 2 classes ont cours, il y a une classe par vestiaire.
- Quand il y a 3 classes, les élèves sont répartis par division dans les deux vestiaires.
- Il est impératif de se changer rapidement: 5 minutes maximum. Tout abus sera sanctionné.
- Ce n'est pas un lieu de divertissement: il est, notamment, strictement interdit de déclencher les trappes d'évacuation de fumées, destinées à la sécurité incendie et d'utiliser les téléphones. Les enseignants peuvent intervenir à tout moment selon la nécessité.
- Il y a possibilité de prendre une douche à la fin du cours, en concertation avec son professeur qui libère du temps.
- Les vestiaires ne sont pas fermés à clé: il est important de ne pas y laisser d'objets précieux ou d'argent pendant le cours, le collège n'étant pas responsable des éventuels vols.

## Attitude citoyenne

- Chaque élève doit toujours être en possession de son carnet.
- Chacun doit avoir un comportement responsable, notamment pendant les courts moments sans surveillance (regroupement avant de partir sur une installation): un minimum de bruit, pas de jeu sur les tapis, pas de bagarres, etc...
- Utiliser les poubelles pour jeter ses déchets.
- Lors des déplacements au stade, ne pas traverser les pelouses: utiliser les chemins de circulation.
- Taper ses chaussures à l'extérieur avant de rentrer du terrain et surtout pas dans les vestiaires.
- Les WC doivent rester propres, la chasse d'eau est tirée après chaque passage.
- Le chewing-gum est interdit en cours; l'utilisation des téléphones également, sauf autorisation spéciale du professeur dans certaines activités.

## Droit image

Nous pouvons être amenés à utiliser la photo ou la vidéo à des fins pédagogiques sans diffusion, uniquement dans le cadre du cours.

## La tenue

Une tenue adaptée et réservée à la pratique des activités sportives est demandée à chaque élève, il devra l'avoir dans un sac de sport:

- Des chaussures de sport, non pas de loisirs, lacées correctement pendant la pratique.
- Un tee-shirt. Des chaussettes
- Un short ou un pantalon de sport. Une veste ou un sweat-shirt

## Les inaptitudes et les dispenses de cours

L'inaptitude à la pratique sportive ne dispense pas automatiquement de la présence au cours: c'est l'enseignant d'EPS qui décide si l'élève devra assister ou non à son cours, à la suite de la présentation d'un des documents suivants:

- un certificat médical d'inaptitude totale à la pratique sportive.
- un certificat médical d'inaptitude partielle: le médecin indique alors le type de mouvements proscrits.
- une demande écrite des parents sur le carnet de correspondance, qui restera ponctuelle.

Ces documents doivent être systématiquement présentés au professeur en début de cours.